



shutterstock.com • 1702043824

Mesures sanitaires liées à la grippe aviaire

Afin d'endiguer l'épidémie d'influenza aviaire, l'État rappelle l'obligation de déclaration de détention de volailles à des fins non commerciales par les particuliers.

A cet effet, l'imprimé CERFA n° 15472*02 est disponible sur service-public.fr, à remplir puis renvoyer à la mairie de la commune où est situé l'élevage, même modeste.

Vous pouvez aussi utiliser le service en ligne :
service-public.fr/particuliers/vos_droits/R42501

Église Saint Jean-Baptiste

L'édifice s'est considérablement dégradé au cours des dernières années ; son état, devenu préoccupant, a nécessité une mesure de fermeture temporaire (arrêté du 22 octobre 2020).

Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises en vue de la sauvegarde de cet élément du patrimoine communal :

- * devis d'expertise par un architecte du patrimoine ;
- * recherche des possibilités de subventions auprès du département et de la région notamment ;
- * projet de création d'une association de soutien à cette opération.

www.ville-allonville.fr



Le Lien

Numéro 59 – Le 16 janvier 2021

**Au seuil de 2021, l'équipe municipale présente
à toutes et tous ses meilleurs vœux de bonheur et santé**

Vœux du maire

Madame le maire se voit, à regret, dans l'obligation d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux eu égard aux conditions sanitaires contraignantes qui s'imposent à tous.

Collecte des ordures ménagères : poubelles jaunes

Les services d'Amiens Métropole ont repris la collecte des poubelles de tri sélectif dès la 1ère semaine complète de janvier 2021 (semaine 1), soit le mercredi 6 janvier.

Prochaines collectes : mercredi 20 janvier, 3 et 17 février, 3, 17 et 31 mars (pensez à sortir vos poubelles la veille au soir).



L'information ALLONVILLOISE
Commune de la Somme

Ecoles

Les trois classes sont installées depuis le 4 janvier 2021 dans les locaux situés 13 grande rue (mairie et à l'arrière de la mairie).

Cette situation provisoire a été gérée au mieux des possibilités communales.

L'équipe municipale remercie encore tous les bénévoles ayant participé au déménagement et ré-emménagement des mobiliers et matériels scolaires ainsi transférés.



Aides sociales

Les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Les services sociaux du Conseil départemental sont compétents pour vous guider dans vos démarches (Tél : 03 22 97 22 56).

Comité des fêtes - Illuminations de fin d'année : récompenses

Le concours des maisons illuminées 2020/2021 a connu un grand succès, la tâche du comité de fêtes n'a pas été facile car il a fallu faire des choix.

Nous avons décidé de récompenser 10 maisons.

Les 3 premiers sont classés ex aequo et les 7 suivants recevront une carte cadeau de la même valeur. Ces cartes seront distribuées au domicile des heureux gagnants courant janvier.

Les gagnants sont classés par ordre alphabétique

Les 3 premiers :

Mr et Mme Bellard Voie des Magnus

Mr et Mme Desprésaux 6 rue de l'Angliette

Mr et Mme Moriamé 17 rue du Moulin

Les 7 suivants :

Mr et Mme Binet 8 rue de l'Angliette

Mr et Mme Choquet 2 Terre des Vignes

Mr et Mme Dautun 15 rue du Moulin

Mr et Mme Faquez 19 rue du Moulin

Mr et Mme Fossé Voie des Magnus

Mr et Mme Fossier 10 rue du Moulin

Mr et Mme Libbreck 10 rue de la Terrière



Nous tenons à féliciter aussi tous ceux que nous n'avons pu récompenser, notre budget n'étant pas extensible. Une mention particulière à la rue du Moulin à la rue de l'Angliette et la rue des Auchers qui nous ont offert un ensemble particulièrement réussi.

Le Comité des Fêtes souhaite à tous une excellente année 2021 et remercie les Allonvillois qui ont participé à ce concours

Services civiques

L'UFCV (Union Française des Centres de Vacances), prestataire de services du périscolaire et de l'accueil de loisirs d'Allonville, accueille des jeunes en service civique. Dans ce cadre, la commune peut bénéficier de l'activité de ces jeunes pour une durée de 8 mois.

Ainsi, Solyne et Marine viennent renforcer l'équipe pédagogique de l'école.

Juliette, quant à elle, intervient à la mairie au service de la communication, avec la mise à jour du site internet, en cours de renouvellement.



Vaccination anti-covid

Les personnes âgées de plus de 75 ans seront contactées par les services de la commune en vue de favoriser l'accessibilité aux centres de vaccination pour celles qui le désirent.



Page Facebook

Afin de moderniser nos moyens de communication, une page vient d'être créée. Vous pouvez dès maintenant vous y abonner.

Permanence en mairie

En raison de l'avancement du couvre-feu à 18 heures à compter du samedi 16 janvier 2021, ce pour une durée de quinze jours, la permanence du jeudi se terminera durant cette période à 18 h au lieu de 19h.

Les autres jours et heures de permanence restent inchangés.